



**Assemblée départementale
Débat d'orientation budgétaire 2024
Réunion du 17 novembre 2023**

PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental de l'Isère s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, le vendredi 17 novembre 2023 à 9h30, sous la présidence de M. Jean-Pierre Barbier, Président, assisté de Mme Séverine Battin, Directrice générale des services du Département.

--

Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Franck Benhamou, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc-Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Durantou, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay.

ABSENTS - EXCUSÉS :

M. Jérôme Cucarollo donne pouvoir à Mme Pauline Couvent pour les délibérations n°2023 DOB 2024 C 14 9 à 2023 DOB 2024 F34 15
Mme Imen De Smedt donne pouvoir à Mme Annie Pourtier
Mme Martine Faïta donne pouvoir à Mme Delphine Hartmann
M. Franck Longo donne pouvoir à M. Vincent Chriqui pour les délibérations n°2023 DOB 2024 A 01 4 2023 DOB 2024 F34 15
M. Damien Michallet donne pouvoir à M. Olivier Bonnard pour les délibérations n°2023 DOB 2024 F 32 10 à 2023 DOB 2024 F34 15
M. Bernard Perazio donne pouvoir à M. Roger Marcel
M. Fabien Rajon, donne pouvoir à M. Damien Michallet pour les délibérations n°2023 DOB 2024 A 02 16 à 2023 DOB 2024 C 14 9 puis à M. Christophe Borg pour les délibérations n°2023 DOB 2024 F 32 10 à 2023 DOB 2024 F34 15
M. Gérard Dézempte
M. Pierre-Didier Tchétché

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

Le Président propose de désigner Julien Polat comme secrétaire de séance.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président propose d'arrêter le procès-verbal de la séance publique du 20 octobre 2023.
Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 A 02 16

Rapporteur : M. Christophe Charles

Soutien à la Banque Alimentaire de l'Isère

Le Président salue la présence dans le public de Mme Françoise Dessertine, Présidente de la Banque Alimentaire de l'Isère et du vice-président, Eric Lavis.

Il précise que la remise du rapport sur table s'explique par les échanges récents ayant eu lieu entre le propriétaire du bâtiment, le Département et la Banque Alimentaire pour pouvoir sécuriser la vente et le projet. Il s'agit d'un rapport de principe. Les modalités de la mise à disposition, notamment juridiques, seront présentées ultérieurement. Le Président remercie l'ensemble des bénévoles et affirme le soutien du Département.

Présentation du rapport par M. Charles.

Interventions :

M. Barbier rappelle que l'aide alimentaire n'est pas une compétence du Département mais que ce dernier est attentif et aux côtés de l'Etat dans ce domaine.

Mme Germain souligne que le soutien du Département est une bonne nouvelle étant donné les nombreuses problématiques auxquelles doit faire face l'association dans ses locaux actuels. Elle rappelle l'augmentation significative de l'activité de cette dernière ainsi que d'autres associations du fait de la situation sociale dégradée, notamment pour les femmes, les mères isolées ou les jeunes. Elle salue l'action des bénévoles et des salariés. Le vote du groupe Union de la gauche écologiste et solidaire sera favorable.

M. Barbier précise que les relations du Département et de l'association ont toujours été bonnes. Il souligne également la réactivité des services, notamment de l'Etat.

M. Badouard fait part de sa qualité d'ancien bénévole pour l'association et de son soutien à ce projet qui permettra de moderniser la structure. Il expose l'état de la situation sociale en Isère en soulignant notamment l'augmentation de la population vivant sous le seuil de pauvreté. La réponse du Département doit être à la hauteur et ne pas créer davantage de pauvreté. Il convient de faire preuve de vigilance, particulièrement en ce qui concerne les revalorisations salariales. Il souhaite savoir si d'autres associations autant légitimes que la Banque Alimentaire ont fait part de leur besoin et si une aide leur sera également apportée.

M. Barbier remercie M. Badouard pour son intervention et s'interroge sur sa position. Il souligne que le Département apporte son aide aux associations en difficulté comme par exemple les Restos du cœur à Fontaine. Toutes les associations ont des besoins de locaux mais pour autant le Département ne peut pourvoir à l'ensemble de ces besoins. La Banque Alimentaire de l'Isère est la tête de pont de l'aide alimentaire sur le département ce qui justifie un soutien accru du Département.

M. Charles souligne que le Département mène une politique volontariste en matière d'aide alimentaire.

M. Longo salue le travail de la Banque Alimentaire de l'Isère, l'importance de ses actions et des moyens humains mobilisés. Le contexte a conduit à un accroissement des besoins et à une nécessaire adaptation. Les nouveaux locaux permettront l'amélioration des conditions de travail.

M. Badouard ne remet pas en question le soutien nécessaire du Département à la Banque Alimentaire et précise que son groupe votera favorablement le rapport. Il souhaiterait un engagement du Département envers toutes les associations.

M. Barbier souligne que le soutien du Département à la Banque Alimentaire est justifié par son action à l'échelle départementale. Il ne faut pas créer de rivalités entre les associations. La Majorité départementale a connaissance de la situation du département en termes de précarité.

Mme Gérin indique que la Banque Alimentaire organise sa collecte nationale du 24 au 26 novembre.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 A 02 1

Rapporteur : M. Christophe Charles

Schéma global de solidarités du Département

Présentation du rapport par M. Charles.

Interventions :

Mme Germain constate qu'il s'agit d'une délibération d'intention. Elle s'interroge sur l'absence d'éléments relatifs à la méthode de construction du schéma. Elle souligne l'importance de mener un diagnostic et une concertation de l'ensemble des acteurs du secteur afin de coconstruire le schéma. Elle souhaite que les ambitions portées par le schéma soient fortes et innovantes. Le futur schéma devrait répondre à différentes priorités portant sur l'accès au droit, la continuité des parcours, l'évolution des dispositifs pour répondre aux situations des publics les plus précaires et enfin, la prise en compte de l'attractivité des métiers des personnels départementaux et des établissements sociaux et médicosociaux.

Mme Couvent considère que ce schéma permettra de débattre d'enjeux tels que le PAHLDI en Conseil départemental. Elle partage le besoin de travailler en transversalité sur tous les champs de solidarité et regrette l'absence de référence à la problématique de l'accès au droit. Son groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Mme Puissat s'étonne des propos de l'Opposition et salue le travail engagé par le vice-président en charge des solidarités et les services. Elle souligne que sur le terrain les partenaires et administrés sont en attente de simplification et qu'il faut prendre le temps

nécessaire pour écouter les publics. Le travail mené autour du schéma d'accueil inconditionnel au sein des conférences territoriales des solidarités témoigne de l'action du Département qui reste le 1^{er} partenaire des collectivités en matière sociale.

Mme Kohly constate que le schéma permet d'assurer la coordination, l'adaptation et l'écoute.

M. Barbier rappelle le travail effectué par les services et le besoin de définir des orientations politiques stratégiques.

M. Charles souligne la nécessité de prendre le temps nécessaire pour assurer la mise en place des actions. Il est nécessaire d'aller au bout des schémas existants pour arriver au schéma global.

Mme Gérin remarque que le schéma annexé au rapport présente de manière synthétique la place de l'individu et son accompagnement par le Département de la naissance à la fin de vie à travers toutes ses politiques.

M. Barbier insiste sur le fait que la concertation prend du temps et que le travail doit être mené en collaboration et transversalité.

Mme Martin-Grand rappelle que le Département est chef de file de l'action sociale et porte un rôle de mise en cohérence et d'organisation des solidarités. Ce schéma a pour vocation de donner du sens à tous les schémas pour traduire l'accompagnement global.

Mme Germain souligne que ce rapport ne concerne pas le vote du schéma en lui-même et demande une démarche de concertation élargie au-delà des conférences territoriales des solidarités.

M. Barbier constate qu'il est nécessaire de dépasser la position consistant à faire l'énoncé des problèmes en s'abstenant sur le vote des solutions. Il rappelle que le groupe UGES s'est abstenu sur le vote du Contrat de plan Etat-Région qui comprenait notamment le soutien de 16 M€ apporté au CROUS pour la construction de logements étudiants.

Mme Germain rappelle que l'action du Département avait été saluée par son groupe sur ce projet.

Le Président fait procéder au vote :

Abstentions (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 A 05 2

Rapporteur : Mme Delphine Hartmann

Soutien financier aux établissements personnes âgées, personnes handicapées

Présentation du rapport par Mme Hartmann.

Interventions :

Mme Demore indique que malgré le manque d'éléments chiffrés précis dans le rapport, son groupe votera favorablement. Elle souligne la nécessaire responsabilité politique dans la prise en charge des personnes âgées et personnes handicapées et la crise majeure à laquelle font face les établissements. L'action de l'Etat est insuffisante et inadaptée. La situation budgétaire des EHPAD est fortement dégradée avec une multiplicité de causes de leurs déficits. Il lui semble essentiel de conserver une gestion publique pour les EHPAD.

Elle considère qu'il est fondamental de travailler sur les disparités dans l'accès au soin entre territoires et de faire baisser le reste à charge pour les familles. Le Département doit aider ceux qui ont peu de ressources. Le groupe UGES a travaillé sur différentes propositions de travail permettant de garantir la qualité de prise en charge et la dignité des personnes vulnérables. Mme Demore fait également référence aux dispositions prévues dans le Projet de loi de finances 2024 (PLF 2024).

Mme Questiaux exprime son soutien aux directions et personnels des établissements concernés. Le déficit actuel des EHPAD est sans précédent. Du fait notamment du report de la loi grand âge, cette santé financière repose sur les décisions prises par le Conseil départemental dans le cadre de la fixation des tarifs. Il avait été décidé l'an dernier de limiter les augmentations tarifaires pour ne pas impacter les familles, ceci n'a pas permis aux établissements de faire face à l'inflation. Elle regrette que le soutien concerne l'année 2022 et ne traite pas 2023.

M. Barbier rappelle que l'Opposition s'était abstenue en 2022 sur le vote des orientations tarifaires. Il souligne également que les comptes administratifs de l'année 2023 ne seront connus qu'en juillet 2024 permettant alors de procéder à une éventuelle compensation. Il souligne également que va être soumis au vote des conseillers départementaux une motion afin d'interpeller l'Etat sur le sujet et mettre notamment en avant le fait que le Département aide les établissements à hauteur de 7 M€ quand l'Etat annonce un soutien de 2 M€ seulement.

Mme Questiaux considère que le Département pourrait faire plus face aux 24 M€ de déficit des établissements.

M. Barbier considère que le Département prend sa part contrairement à l'Etat.

M. Polat indique qu'il n'est pas opportun de faire le reproche d'une aide insuffisante au Département alors que ce dernier est le 1^{er} et le seul à apporter une aide significative et calibrée aux différentes situations des établissements. Les problèmes dans les EHPAD ne sont pas liés qu'à l'inflation mais concernent également les augmentations de rémunération qui n'ont pas été intégralement compensées par le Ségur de la santé. Des problèmes liés à l'encadrement insuffisant sont également à souligner. Il est nécessaire de redéfinir les responsabilités de chacun, notamment en mettant l'accent sur la carence de l'Etat.

M. Barbier fait valoir que ce constat a été fait lors du congrès de l'association Départements de France. La réponse de la Première ministre n'est pas à la hauteur face aux besoins.

Mme Hartmann signale que le soutien de 7 M€ est remarquable et que le Département est au rendez-vous pour accompagner les établissements dans le changement notamment par la mise en œuvre du schéma de l'autonomie.

Mme Demore souligne qu'il existe une attente forte envers l'ARS.

M. Barbier rappelle l'importance que revêtent ces 7 M€.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

La motion relative à la situation des EHPAD est distribuée sur table. Mme Germain demande une suspension de séance afin de pouvoir en prendre connaissance.

La séance est suspendue à 11h01 et reprend à 11h11.

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 A 05 17

Rapporteur : Mme Delphine Hartmann

Motion relative à la situation des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Présentation du rapport par Mme Hartmann

Interventions :

Mme Germain fait valoir que la motion reprend les éléments énoncés par Mme Demore dans son intervention concernant le rapport précédent. Il est nécessaire de revoir le soutien de l'Etat et ce sujet est trop absent des débats concernant le PLF 2024.

Mme Couvent souligne le besoin d'un nouveau modèle financier pour les EHPAD et regrette l'absence d'engagements au niveau national.

M. Barbier rappelle qu'il s'agit d'un sujet d'intérêt départemental.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 A 05 3

Rapporteur : Mme Delphine Hartmann

Orientations de la tarification 2024 des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées

Présentation du rapport par Mme Hartmann

Interventions :

M. Barbier annonce qu'un amendement a été déposé par le groupe IES.

Mme Couvent présente l'amendement relatif à la nécessité d'aider les établissements personnes âgées et personnes handicapées à faire face à l'inflation par la création d'une dotation financière.

M. Barbier demande si le groupe approuvera le taux de 3 %.

Mme Couvent précise que l'amendement a pour objectif la création d'une dotation permettant de compenser l'écart entre l'inflation constatée et le taux directeur.

M. Barbier critique la méthode et souligne l'impossibilité pour le Département de voter une dotation sans disposer des comptes administratifs de l'année.

Mme Questiaux souligne que l'intention de l'amendement est d'aider les communes afin de permettre également le soutien des résidences autonomie non couvertes.

M. Barbier fait valoir que le Département a alerté sur les déséquilibres budgétaires des résidences autonomie et la nécessité d'assumer les choix politiques fait par les communes.

M. Polat rappelle que les frais de personnels constituent l'essentiel des surdépenses des établissements. Les problèmes des résidences autonomie ne sont pas de même nature.

Mme Germain indique que le groupe UGES votera favorablement les orientations tarifaires. Elle fait part de la confiance dans les services du Département et de l'existence du dialogue de gestion permettant les ajustements.

M. Barbier confirme que les services mettent en œuvre les orientations politiques décidées.

Le Président fait procéder au vote sur l'amendement :

Abstentions (11) : M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Eléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini

Pour (4) : M. Thierry Badouard, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Marie Questiaux

Contre (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

L'amendement est rejeté.

Le Président fait procéder au vote sur le rapport :

La délibération est adoptée à l'unanimité

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 A 01 4

Rapporteur : Mme Martine Kohly

Orientation de la tarification 2024 des établissements et services de l'enfance et de la famille

Présentation du rapport par Mme Kohly.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

Abstentions (11) : M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Eléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini

Pour (45) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 A 06 5

Rapporteur : Mme Delphine Hartmann

Transformation de l'offre d'hébergement et des projets de l'Association familiale de l'Isère pour personnes handicapées (AFIPH)

Le Président salue la présence dans le public de M. Philippe Nicot, Directeur de l'AFIPH.

Présentation du rapport par Mme Hartmann

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

Présentation du vœu relatif à la pérennité des Territoires zéro chômeur de longue durée au nom du groupe UGES par Mme Demore.

En application des modalités de l'article 10 du règlement intérieur du Conseil départemental, le Président précise que ce vœu fait l'objet d'un porté à connaissance de l'assemblée sans débat, ni vote.

Mme Germain précise que les vœux présentés par son groupe ont pour objet des sujets d'intérêt général et mériteraient d'être examinés.

M. Barbier considère que le débat doit être mené au niveau national.

Présentation du vœu relatif à la création des pôles d'appui à la scolarité au nom du groupe UGES par Mme Romera.

En application des modalités de l'article 10 du règlement intérieur du Conseil départemental, le Président précise que ce vœu fait l'objet d'un porté à connaissance de l'assemblée sans débat, ni vote.

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 B 20 6

Rapporteur : Mme Céline Dolgopyatoff Burlet

Motion en faveur de la biodiversité

Présentation du rapport par Mme Dolgopyatoff Burlet.

Interventions :

M. Strappazon considère que la motion proposée par l'ADF est consensuelle. Il regrette la forte diminution des budgets des agences de l'eau et partage la position concernant l'abondement de leur budget par le biais de la taxe d'aménagement (TA). Il constate les souhaits d'évolution de la TA avec des usages satisfaisants par rapport aux enjeux. Toutefois, il questionne l'extension de l'utilisation de la TA pour les politiques de l'urbanisme dont les financements des parcs naturels régionaux. Il constate également l'absence du CAUE dans la délibération et rappelle le renouvellement à venir de la convention cadre 2024-2026. Cette structure a un rôle essentiel pour les communes et les publics jeunes. Il considère que le champ de la TA ne doit pas être trop élargi afin de continuer à répondre aux enjeux.

Il souligne le rôle particulier joué par le CAUE dans l'accompagnement de sa commune sur un projet qui a fait l'objet d'un double palmarès au niveau départemental et régional.

M. Barbier affirme que le CAUE n'est pas oublié par le Département qui le soutient fortement.

M. Cucarollo considère que la motion porte moins sur la biodiversité que sur la TA. Il partage l'opposition de l'ADF à un transfert vers l'Etat. Toutefois, il s'oppose à un élargissement de l'utilisation de la TA pour des projets d'urbanisme ou routier, de nombreuses actions devant être menées dans les ENS. Il expose également la sollicitation portée par le Collectif Chartreuse libre concernant la situation sur les Hauts de Chartreuse.

M. Chriqui fait valoir que tous les maires ont une politique écologique. Le financement apporté par la TA concerne des projets de biodiversité. Il considère qu'il existe une méconnaissance du contenu de la délibération.

M. Barbier rappelle l'importance du droit à la propriété privée, fondamental dans un Etat de droit et qui s'applique également dans le milieu naturel. Le Département a la responsabilité du PDIPR. Il peut conventionner avec des propriétaires privés concernant ces itinéraires. Toutefois, il faut garantir l'équilibre entre les promeneurs et le respect de la biodiversité. En ce qui concerne la situation dans la réserve des Hauts de Chartreuse, le Département ne peut se porter acquéreur d'un terrain que son propriétaire ne souhaite pas mettre en vente. Des discussions sont en cours entre le parc, le propriétaire et le Département.

Mme Questiaux considère que le contexte législatif dans lequel a été votée la loi de mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables n'était pas réfléchi par rapport aux espaces protégés. L'un des rôles de la TA est de permettre l'acquisition de terrains pour en préserver la biodiversité. Elle ne partage pas la proposition d'ouvrir l'utilisation de la taxe à des usages qui n'ont pas de lien avec la préservation de la nature.

M. Barbier souligne l'action menée par le Département en matière de préservation des espaces. Elle ne se limite pas aux acquisitions foncières.

Mme Gérin fait valoir en tant que représentante du Département au sein du Conseil d'administration du PNR de Chartreuse que l'un des enjeux est la surfréquentation de certains sites et qu'il est nécessaire de trouver un équilibre dans les usages et le respect de la biodiversité.

Mme Kohly souligne les actions de pédagogie menées par le Département.

Mme Dolgopyatoff Burlet met en avant les nombreuses actions conduites par le Département dans les espaces naturels et au titre de l'éducation à l'environnement. La politique écologique doit être élargie à d'autres compétences.

Le Président fait procéder au vote :

Abstentions (11) : M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Eléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini

Contre (4) : M. Thierry Badouard, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Marie Questiaux

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à la majorité.

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 B 16 7

Rapporteur : M. Cyrille Madinier

Adaptation et création de dispositifs d'aide en faveur de l'agriculture dans le nouveau cadre réglementaire européen, national et régional

Présentation du rapport par M. Madinier

Interventions :

Mme Romera souligne qu'il convient d'être vigilant par rapport au développement des projets de méthanisation. Si le principe est vertueux, il existe des risques liés au développement de gros projets qui conduiraient à un épuisement des sols et à une perte de contrôle avec des problématiques liées à l'élevage intensif et de la maltraitance animale.

M. Barbier rappelle les modalités du règlement qui prévoient un financement départemental uniquement pour les projets à gouvernance agricole.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 C 10 8

Rapporteur : M. Vincent Chriqui

Création d'une SAS entre le Département et Elegia Energies pour le développement des énergies renouvelables - Projet photovoltaïque sur la plateforme aéroportuaire de Grenoble Alpes Isère

Mmes Gérin, Hours, Martin-Grand, Merle, Romera et MM. Barbier, Longo, Madinier, Perazio, Suszylo et Strappazzon, représentants du Département au sein de la SPL Isère Aménagement, quittent l'hémicycle.

La présidence est donnée à M. Polat.

Présentation du rapport par M. Chriqui.

Interventions :

M. Besson se félicite de la création d'une nouvelle structure. Il considère que la démarche est indispensable afin d'assurer la transition énergétique et de répondre aux nouvelles obligations législatives. Il souligne que les coûts sont très élevés et fait part de son souhait que le Département accompagne les collectivités avec son action au sein d'Elegia.

M. Chriqui fait valoir que le Département est aux côtés des collectivités en matière d'énergies renouvelables notamment par le biais du développement du Contrat de chaleur. Le sujet du photovoltaïque est complexe.

M. Polat fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 C 14 9

Rapporteur : Mme Sandrine Martin-Grand

Fonds de soutien aux établissements publics de coopération intercommunale et aux opérations "Action Cœur de Ville"

Retour dans l'hémicycle de Mmes Gérin, Hours, Martin-Grand, Merle, Romera et MM. Barbier, Longo, Madinier, Perazio, Suszylo et Strappazon.
M. Barbier reprend la présidence de la séance.

Présentation du rapport par Mme Martin-Grand

Interventions :

Mme Gerbier considère qu'il existe des incohérences entre les informations qui ont été communiquées par voie de presse et le contenu du rapport. Elle s'interroge pour savoir si les petites villes de demain seront engagées avec le Département en plus de l'investissement porté par la Banque des Territoires. Elle souhaite également savoir quelles communes sont retenues. Elle s'interroge également sur les modalités pratiques de mise en œuvre du soutien pour les EPCI.

M. Polat insiste sur le fait que ce soutien de 10 M€ n'est pas anodin et que la création d'une enveloppe spécifique pour les EPCI a du sens.

M. Papadopulo, en tant que Président de la CAPI, considère la nécessité d'apporter une aide financière. Il souligne la situation préoccupante sur sa communauté d'agglomération.

Mme Martin-Grand estime qu'il ne faut pas confondre les dispositifs départementaux et étatiques. Elle précise que la répartition sera faite en fonction des projets et leur avancement. Il s'agit de financer davantage.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 F 32 10

Rapporteur : Mme Sandrine Martin-Grand

Rapports annuels d'activité des concessions et d'un contrat de partenariat public-privé

Présentation du rapport par Mme Martin-Grand

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 F 32 11

Rapporteur : M. Julien Polat

Compte rendu du Président sur l'exercice de sa délégation pour ester en justice devant toutes juridictions

Présentation du rapport par M. Polat

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 F 32 12

Rapporteur : M. Christophe Charles

Rapport sur la situation départementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Présentation du rapport par M. Charles

Interventions :

Mme Kazazian Balestas met en avant les inégalités salariales qui subsistent entre les femmes et les hommes. Elle s'interroge sur les mesures internes mises en place notamment sur le sujet du harcèlement et les congés spécifiques. Elle considère que le rapport est incomplet en ce qui concerne les partenaires et les collègues et que le Département pourrait mener une politique plus ambitieuse en la matière.

M. Barbier souligne l'existence du plan égalité hommes-femmes qui est déployé au sein du Département.

Mme Martin-Grand se réjouit de l'existence de ce rapport objectif sur la situation des femmes au sein du Département.

Mme Merle fait valoir que de nombreux outils sont mis en place ainsi que de la veille concernant les lignes directrices de gestion.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 F 34 13

Rapporteur : M. Julien Polat

Règlement financier et comptable des subventions

Présentation du rapport par M. Polat

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 F34 14

Rapporteur : M. Julien Polat

Subvention d'équipement en faveur du Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère

Le Président salue la présence dans le public du colonel Jérôme Petitpoisson, Directeur départemental du SDIS.

Présentation du rapport par M. Polat

Interventions :

Mme Gérin remercie le Département pour l'aide apportée au SDIS. Elle souligne que l'investissement dans le bâtimentaire participe à l'accueil de davantage de femmes au SDIS qui mène une politique de recrutement active. La politique conduite participe également à la transition énergétique.

Le Président fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 DOB 2024 F34 15

Rapporteur : M. Julien Polat

Débat d'orientation budgétaire 2024

Présentation du rapport par M. Polat

Interventions :

Mme Germain constate que le gouvernement annonce un nouvel acte de décentralisation. Il est essentiel dans le contexte actuel, où le pacte républicain est fragilisé et la situation sociale dégradée, que le Département contribue à garantir l'unité du corps social. Le Département doit faire preuve d'innovation et d'imagination pour faire face aux nouveaux besoins. Le schéma des solidarités en 2027 est un horizon trop lointain. Il lui semble essentiel que la politique de solidarité permette de prévenir plutôt que guérir. Les attentes sont fortes envers le Département notamment par rapport aux enjeux de la transition énergétique. La question climatique doit être transpartisane.

Elle souligne les impacts sur la jeunesse et la nécessité pour le Département d'être au rendez-vous.

M. Barbier fait valoir que contrairement à ce qui est affirmé, le Département agit sur les différents secteurs.

M. Badouard fait le constat que la Majorité présente de manière constante un contexte aggravé justifiant la prudence de son action. Il est nécessaire d'accorder davantage de financement aux politiques sociales car la situation des ménages est fortement dégradée. Les montants d'épargne brute ont augmenté. Il considère que le Département a renoncé à lutter contre le non recours au droit et a délégué au lieu d'agir.

Mme Kohly revient sur le schéma 2020-2024 de la politique famille qui est actuellement déployé en collaboration avec l'ensemble des partenaires et évolue autant que de besoin. Des postes ont également été créés et pourvus dans ce secteur. Le rôle fédérateur du Département est notoire et doit être poursuivi.

M. Barbier souligne que la politique menée par le Département est reconnue notamment en matière d'accompagnement des jeunes.

M. Billouet fait le constat que deux des mesures mises en place par la Majorité figuraient dans le programme porté par le Printemps Isérois : l'évolution du pack loisir et la végétalisation des cours des collèges.

M. Barbier rétorque que ces évolutions avaient été travaillées bien en amont par les services départementaux.

M. Polat constate que le débat d'orientation budgétaire est un exercice politique et permet de marquer ses divergences. Il convient pour les élus d'agir en responsabilité en déterminant les actions du Département par leur vote. Il rappelle les actes fondateurs portés par la Majorité départementale dans le cadre de ce mandat et souligne que, sur ces actions, l'Opposition s'est soit abstenue, soit a voté contre.

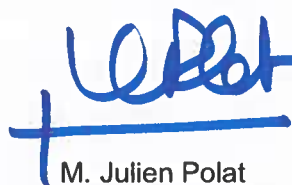
Le Conseil départemental prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

--

La séance se termine à 13h50.



M. Jean-Pierre Barbier
Président du Conseil départemental



M. Julien Polat
Secrétaire de séance